



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2023

INTRODUCTION

Ce budget primitif est proposé par la commission finances pour répondre à notre préoccupation constante de maintenir un niveau de service public de qualité au plus près de ses habitants.

Ses principales caractéristiques sont :

- Le maintien des limites de dépenses de fonctionnement ;
- le maintien des subventions au monde associatif ;
- l'augmentation des investissements sur la commune ;

Le budget primitif 2023 se décompose ainsi en une section de fonctionnement équilibrée à **1 038 158.02€** et une section d'investissement équilibrée à **706 055.27€** pour un service au public maintenu.

SOMMAIRE

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2023	4
1. Budget primitif 2023	4
2. Section fonctionnement	7
2.1 Les dépenses de fonctionnement	7
2.2 Les recettes de fonctionnement	10
3. Section investissement	11
3.1 Les dépenses d'investissement	11
3.2 Evolution des dépenses d'investissement	12
3.3 Les recettes de fonctionnement	12
ÉTAT DE LA DETTE	13
1. Etat pluriannuel des emprunts	13

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2023

1. Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 se décompose en une section de fonctionnement équilibrée à **1 038 158.02€** et une section d'investissement équilibrée à **706 055.27 €** pour un total de **1 744 213.29 €**.

Pour rappel, le Budget réalisé primitif 2022 voté en conseil se décomposait comme suit,

rappel BP 2021	DÉPENSES		RECETTES	
	RÉELLES	D'ORDRE	RÉELLES	D'ORDRE
FONCTIONNEMENT	771 726.35€	248 132.04 €	1 025 158.02 €	0 €
TOTAL	1 025 158.02 €		1 025 158.02 €	
INVESTISSEMENT	639 170.29 €	0 €	302 322.09 €	336 848.20€
TOTAL	639 170.29 €		639 170.29 €	

Budget réalisé en 2022

rappel BP 2021 budget réalisé	DÉPENSES	RECETTES
	RÉELLES	RÉELLES
FONCTIONNEMENT	759 736.11€	955 482.40 €
RÉSULTAT	+ 195 746.29€	
INVESTISSEMENT	576 008.41 €	522 569.95 €
RÉSULTAT	- 53 438.46 €	

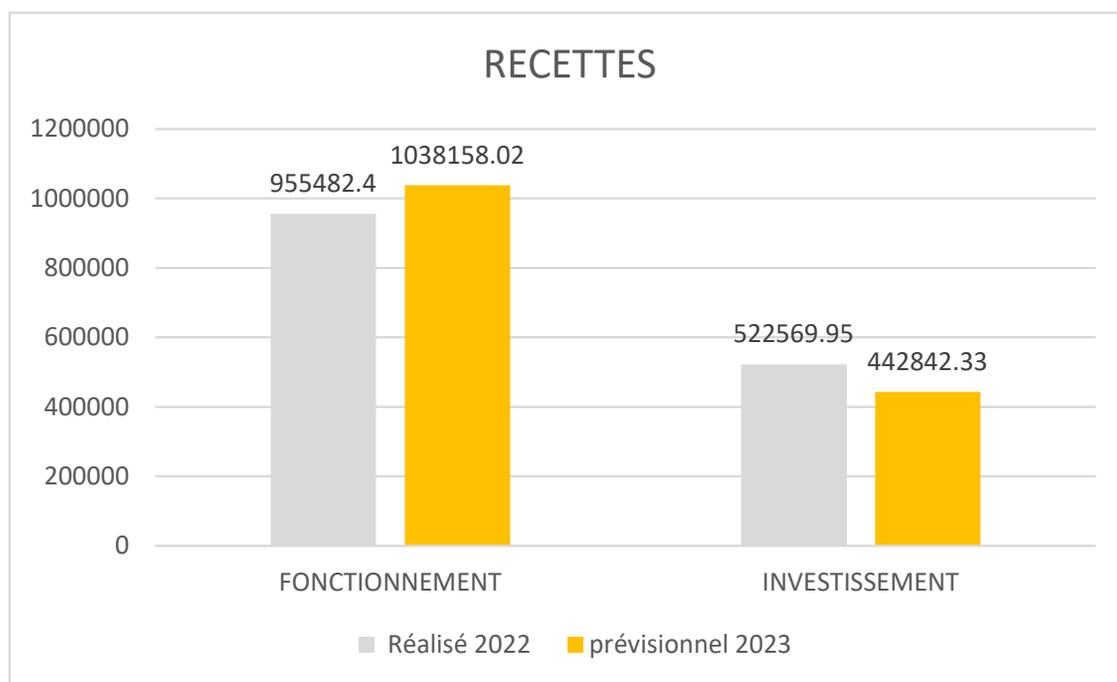
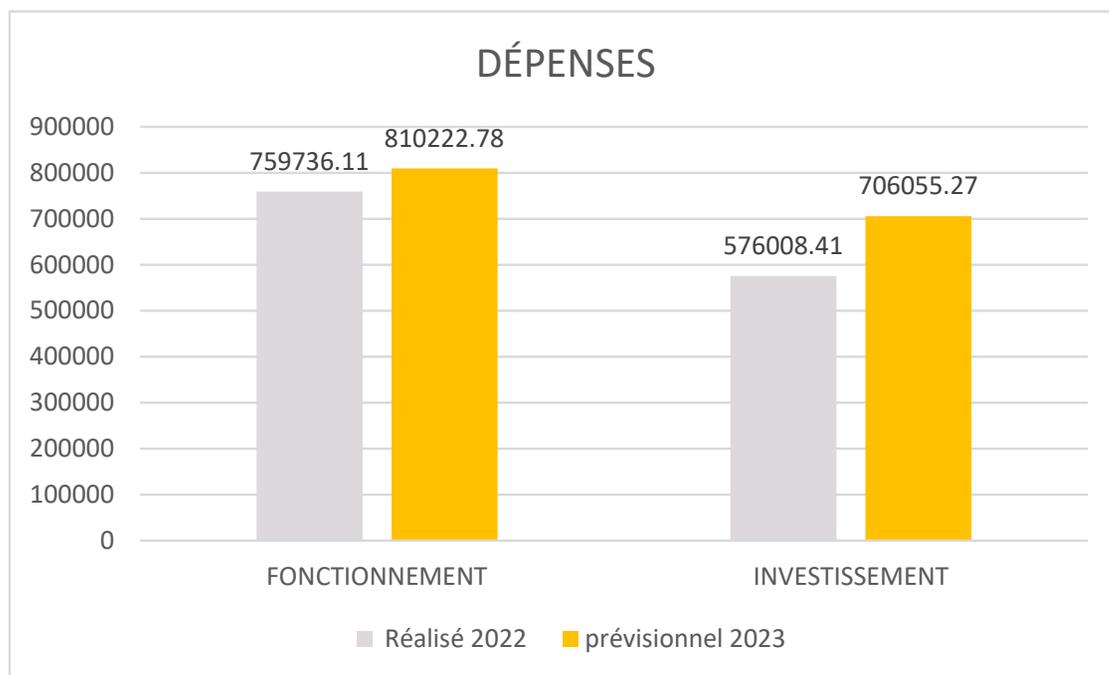
Budget primitif 2023

BP 2023	DÉPENSES		RECETTES	
	RÉELLES	D'ORDRE	RÉELLES	D'ORDRE
FONCTIONNEMENT	810 222.78 €	227 935.24 €	1 038 158.02 €	0 €
TOTAL	1 038 158.02 €		1 038 158.02 €	
INVESTISSEMENT	706 055.27 €	0 €	442 842.33 €	263 212.94 €
TOTAL	706 055.27 €		706 055.27 €	

Détail par chapitres

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES BUDGETAIRES		DÉPENSES		CHAPITRES BUDGETAIRES		RECETTES	
		RÉELLES	D'ORDRE			RÉELLES	D'ORDRE
011	Charges à caractère général	252 575.27 €		002	excédent antérieur de fonctionnement	53 840.35 €	
012	Charges de personnel	359 219.82 €		013	Atténuation de charges	10 000.00 €	
014	Atténuation de produits	56 483.00 €		70	Produits et services	89 400.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	111 089.96 €		73	Impôts et taxes	613 647.91 €	
66	Charges financières	30 754.73 €		74	Dotations et participations	269 018.76 €	
67	Charges exceptionnelles	50.00 €		75	Autres produits de gestion courante	2 051.00 €	
68	Dotation aux amortissements et provisions	50.00 €		77	Produits exceptionnels	200.00 €	
23	Virement à la section d'investissement		227 935.24 €				
	TOTAL	810 222.78 €	227 935.24 €		TOTAL	1 038 158.02 €	0.00 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 038 158.02 €		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 038 158.02 €	

INVESTISSEMENT							
CHAPITRES BUDGETAIRES		DÉPENSES		CHAPITRES BUDGETAIRES		RECETTES	
		RÉELLES	D'ORDRE			RÉELLES	D'ORDRE
16	Remboursement d'emprunts	135 685.55 €		10	dotations fonds divers réserves	356 083.13 €	
20	Immobilisations incorporelles	11 000.00 €		13	subventions d'investissement	75 661.00 €	
21	immobilisations corporelles	513 244.89 €		23	immobilisations en cours	11 098.0 €	
27	autres immobilisations financières	46 124.83 €		001	solde d'exécution d'investissement reporté		35 277.70 €
				021	Virement de la section de fonctionnement		227 935.24 €
	TOTAL	706 055.27 €	0.00 €		TOTAL	442 842.33 €	263 212.94 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		706 055.27 €		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		706 055.27 €	



2. Section de fonctionnement

2.1 Les dépenses de fonctionnement

+6.65 % d'augmentation en dépenses

Ce budget primitif traduit d'une augmentation des dépenses de fonctionnement de +6.65% en adéquation avec le taux d'inflation annoncé pour 2023 (+6.3% en février 2023) dans un contexte où les hausses des dépenses se généralisent (gaz, essence, électricité,...)

Les charges de personnel (012)

Elles représentent **44.34%** des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste apparaît en **diminution** par rapport à 2022, du fait :

- de la réorganisation du service périscolaire suite au non-remplacement de l'agent démissionnaire
- de l'absence pendant 1 mois 1/2 d'agent d'accueil

Les charges à caractère général (011)

Elles sont en **augmentation de 20.12%** par rapport au dépenses réelles de 2022.

Même si l'ensemble des imputations budgétaires maintiennent un effort dans ce chapitre, les plus grosses répercussions des charges (électricité, frais de cantine,...) sont présentes dans ce chapitre budgétaire.

>> Vous trouverez le détail des charges à caractère général en p.8

- Attention, **le passage en M57** a nécessité quelques ajustements budgétaires et changement d'imputation de certains comptes



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les autres charges de gestion courante(65)

Cette **augmentation de 7.77%** s'explique par le **maintien des subventions** aux associations, véritable lien social de notre commune et :

- par la nouvelle imputation budgétaire qui concerne tout ce qui est l'informatique en «cloud»
- par la participation de la commune au projet 2022 de classe de neige des enfants de l'école qui sera imputé sur le budget 2023 (5100 €)

Montants octroyés en 2023 <i>sur décision de la commission finances</i>	
Subventions octroyées en application d'une convention	
ADPEP 74	1 000.00 €
Trois petits points	2 850.00 €
Subventions annuelles de fonctionnement	
THUSY EN TRAIL	100.00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	400.00 €
MY THUSY IS RICH	150.00 €
ASSOCIATION DE LA MANDALLAZ	300.00 €
MISSION LOCALE JEUNE DU BASSIN ANNECIEN	500.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE HAUTE SAVOIE	200.00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	150.00 €
PROTECTION CIVILE DE HAUTE-SAVOIE	150.00 €
APF France HANDICAP	150.00 €
France ALZHEIMER	150.00 €
BASKET CLUB DE LA BALME	50.00 €
LA BATHIE	400.00 €
Groupement dpartemental des lieutenants de l'ouveterie de Haute-Savoie	100.00 €
Divers associations	850.00 €
TOTAL subventions	7 500.00 €

Participation à la caisse des écoles	
Caisse des écoles	6 500.00 €
TOTAL participation caisse des écoles	6 500.00 €

À cette enveloppe budgétaire s'ajoute également la participation aux **séjours de la Fédération des oeuvres laïques**.

Les charges financières (66)

Ces charges correspondent aux intérêts réglés à l'échéance des différents emprunts. En légère hausse du fait du nouvel emprunt contracté en 2022.

Dépenses imprévues de fonctionnement

Le passage à la nomenclature en M57 ne nous permet plus d'inscrire de dépenses imprévues (en fonctionnement et en investissement). Néanmoins, la loi finances permet à l'assemblée délibérante d'autoriser des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite d'un taux défini par délibération au moment du vote - de 0 à 7.5% des dépenses réelles de la section.

2.2 Les recettes de fonctionnement

+8.65 % d'augmentation des recettes

Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation conséquente des bases d'imposition (+7%) sur les taxes foncières.

L'atténuation de charges (013)

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme. Une enveloppe est prévue au budget du fait de l'absence d'un agent technique depuis le début de l'année.

Produits et services, du domaine et ventes diverses (70)

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment celles du périscolaire et de la restauration scolaire, sont majoritaires dans ce chapitre (85 000€).

Impôts et taxes (73)

La loi de finances pour 2020 prévoit une suppression progressive du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal depuis 2021.

Cette disparition du produit fiscal est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le panier des recettes fiscales de la Commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

REPÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023 (THUSY)	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	873 891	26.23%	92.19 %	982 200
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	45 645	61.16%	154.46 %	48 600
Taxe d'habitation	87 099	16.64%	52.31 %	93 283

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau		Taux plafonds 2023	Taux des EPCI 2022
	national	départemental		
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28 %	28,75 %	95.70 %	3.51000 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	50.44 %	66,91 %	167.28 %	12.82000 %
Taxe d'habitation	22,98 %	23,05 %	57.63 %	5.32000 %

Dotation et participations

La dotation globale et forfaitaire est en légère hausse depuis quelques années, mais il n'est pas prévu d'augmentation pour le reste des dotations.

3. Section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement

+22,58 % d'augmentation en dépenses

Cette augmentation s'explique par le nombre de projets qui restent à réaliser, notamment l'achat du terrain en face de l'école.

Les restes à réaliser

335 632.90 € d'investissement restant à réaliser fin 2022, répartis comme suit :

335 632.29 € au chapitre 21, pour :

- Acquisition des Terrains famille FOSSOUX (face de l'école)
- Aire de jeux du terrain multisports
- Informatisation de la bibliothèque
- Renforcement électrique secteur Pesay
- Renforcement de l'éclairage secteur Pesay

Ces sommes étaient donc prévues au budget 2022 mais n'ont pas été engagées au 1er janvier 2023.

Le programme des investissements pour 2023

Un programme axé prioritairement sur la réfection des voiries.

Les travaux votés en conseil municipal :

- Renforcement électrique et sécurisation dans le secteur de Martera - *délibération DEL2022-031*
- Travaux de voirie à hauteur de 100 000 € sur 2023 - suite à la demande de subventions CDAS 2022/2023 - *délibération DEL2022-026*

Les travaux envisagés pour 2023, et investissements validés en commission finances

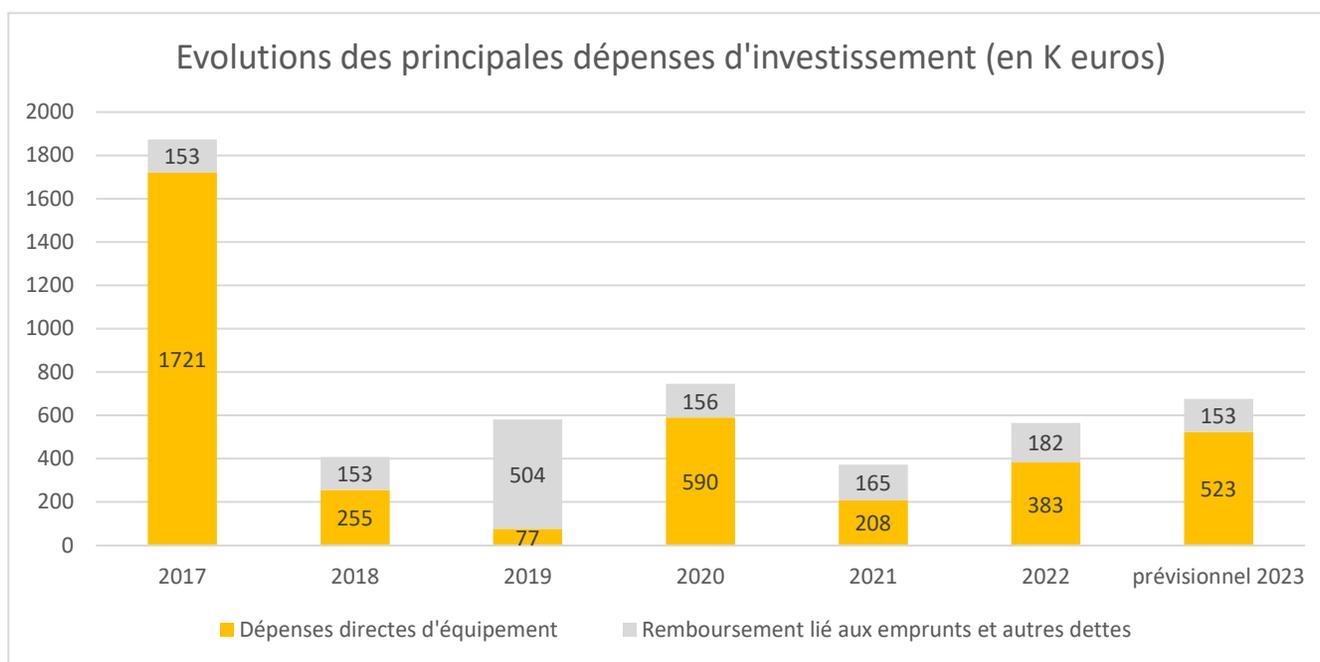
- Travaux des plateformes des bacs aériens pour les containers
- Mise en place de stores à l'école et salle d'animation
- Acquisition et installation d'une fontaine à eau au terrain multisports
- Acquisition d'un nouveau matériel d'entretien (nettoyeur vapeur)
- Achat de parcelles - Régularisation rue de l'école
- Achat de parcelles - Régularisation Chatelard

Soit un total des nouveaux investissements prévus pour 2023 de 156 698.47 €

3.2 Evolution des évolutions des dépenses d'investissement

Le graphique ci-dessous montre bien que la commune a réussi à redonner une capacité à investir dans les équipements, grâce notamment :

- aux efforts consentis sur le budget de fonctionnement en 2021 et 2022
- à l'opération de rachat de prêts



3.3 Les recettes d'investissement

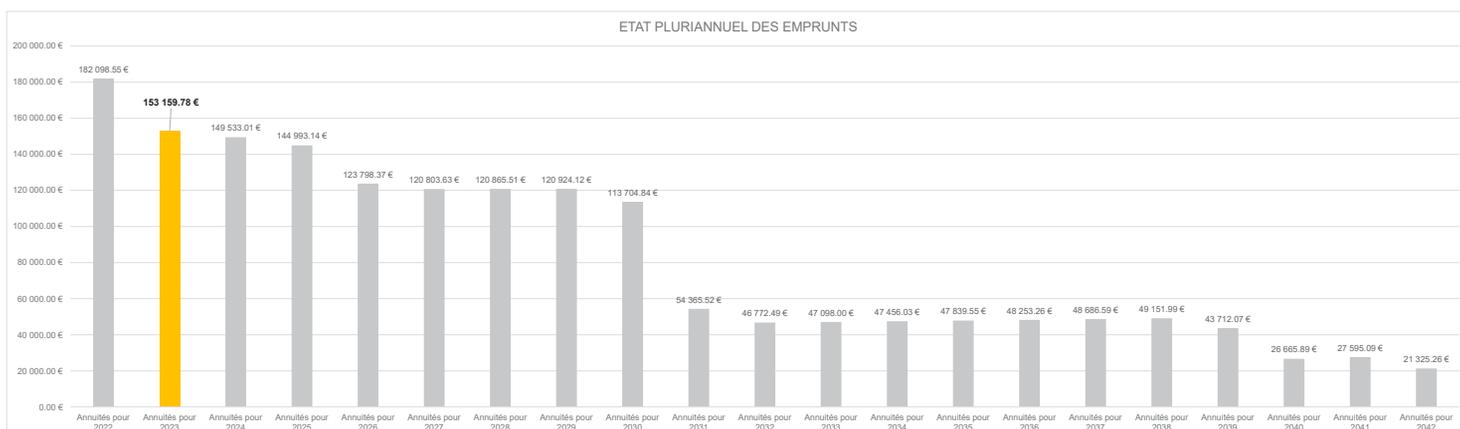
Une diminution des recettes de -15.26 %

La majorité des recettes d'investissement proviennent de subventions et toutes les demandes de subventions pour les investissements de 2023 n'ont pas encore été accordées et sont en cours de décision, notamment la subvention du Département pour l'acquisition du terrain nu.

ÉTAT DE LA DETTE

1. Etat pluriannuel des emprunts

objet	date du prêt	capital emprunté	taux d'emprunt	Annuités pour 2022	Annuités pour 2023	Annuités pour 2024	Annuités pour 2025	Annuités pour 2026	Annuités pour 2027	Annuités pour 2028	Annuités pour 2029	Annuités pour 2030	Annuités pour 2031	Annuités pour 2032	Annuités pour 2033	Annuités pour 2034	Annuités pour 2035	Annuités pour 2036	Annuités pour 2037	Annuités pour 2038	Annuités pour 2039	Annuités pour 2040	Annuités pour 2041	Annuités pour 2042	
Réhabilitation décharge	Rachat prêt 10/11/2005	40 000,00 €	3.60%	2 814,28 €																					
Route des Morgues - tronçon 2	29/12/2008	70 000,00 €	5.25%	6 771,92 €	6 771,91 €																				
Acquisition terrains Mchaud	Rachat prêt 10/12/2009	100 000,00 €	3.80%	7 531,68 €																					
Route de l'école	15/10/2010	175 000,00 €	3.00%	12 535,42 €	12 585,42 €	12 235,42 €	11 885,42 €																		
Route des Coutesses	24/01/2011	180 000,00 €	3.28%	13 525,00 €	13 131,60 €	12 738,00 €	12 344,40 €	3 024,60 €																	
Presbytère + VCS tranche 2	Rachat prêt 30.11.2007	140 000,00 €	4.40%	10 562,08 €																					
Route de l'école - Tranche 2	Rachat prêt 01/03/2013	80 000,00 €	3.85%	7 396,16 €																					
Voie 2013	Rachat prêt 13/12/2013	150 000,00 €	3.75%	14 316,41 €																					
Voie RD 44	31/12/2014	110 000,00 €	2.35%	8 690,46 €	8 618,10 €	8 345,78 €	8 173,46 €	8 001,11 €	7 828,78 €	7 656,46 €	7 484,11 €														
Ecole + aménagement rue de l'école	30/12/2016	694 000,00 €	1.49%	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,16 €	51 715,56 €													
réhabilitation école	01/09/2016	546 000,00 €	1.55%	30 220,78 €	29 847,71 €	29 490,75 €	29 101,58 €	28 728,51 €	28 355,45 €	27 994,38 €	27 609,30 €	27 236,24 €	26 863,18 €	26 498,03 €	26 117,05 €	25 743,98 €	25 370,91 €	25 001,67 €	24 624,77 €	24 251,70 €	23 877,97 €	23 503,10 €	23 128,26 €	22 753,46 €	
prêt relais consolidé FCTVA	10/05/2019	175 000,00 €	1.35%	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €	15 821,00 €
nouveau prêt acquisition terrain	31/10/2022	417 000,00 €	3.44%		14 769,88 €	19 186,90 €	15 962,12 €	16 507,99 €	17 083,24 €	17 678,51 €	18 294,55 €	18 932,04 €	19 591,76 €	20 274,46 €	20 980,95 €	21 712,05 €	22 468,64 €	23 251,59 €	24 061,82 €	24 900,29 €	25 767,97 €	26 665,89 €	27 595,09 €	21 325,26 €	
				182 098,55 €	153 159,78 €	149 533,01 €	144 993,14 €	123 798,37 €	120 803,63 €	120 865,51 €	120 924,12 €	113 704,84 €	54 365,52 €	46 772,49 €	47 098,00 €	47 456,03 €	47 839,55 €	48 253,26 €	48 686,59 €	49 151,99 €	43 712,07 €	26 665,89 €	27 595,09 €	21 325,26 €	



Avec le rachat des prêts et tout en contractant un nouvel emprunt de 417000€, la commune a réalisé en 2022 une opération lui permettant de **diminuer sa dette de près de 27 000 €** sur l'année 2023 tout en gagnant de la capacité à investir (acquisition d'un terrain).